



Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE



Conseil communautaire 28 septembre 2023

Brioux-sur-Boutonne
Salle des fêtes

Conseil communautaire

- *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE



- **Quorum**
- **Désignation d'un secrétaire de séance : Gilles PICHON**
- **Pouvoirs**

CLIMAT – AIR - ENERGIE

1. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Rappels de la conférence des maires du 22 juin 2023

Les communes définissent les **zones préférentielles de développement** des énergies renouvelables :

- Zones définies pour **chaque filière**
- **En concertation avec la population**
- Délibération de la commune
- Débat en conseil de l'EPCI

Les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) sont définies :

- pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables
- en fonction des potentiels du territoire concerné
- en fonction de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée
- hors parc nationaux et réserves naturelles, sauf pour les installations photovoltaïques en toiture
- hors sites classés dans la catégorie de zone de protection spéciale ou de zone spéciale de conservation des chiroptères au sein du réseau Natura 2000 pour l'éolien
- en valorisant les Zones d'Activité Économique (ZAE) présentant un potentiel pour le développement des EnR

Climat – Air – Energie

- Intervention

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE

STO
DÉFAULT

1. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Retours reçus :

Zones d'accélération photovoltaïque :

- Fressines
- Saint-Coutant (pas de délibération)
- La-Chapelle-Pouilloux

Délibération d'absence de zone :

- Lorigné
- Saint-Vincent-la-Châtre
- Saint-Romans-lès-Melle

Pas de zone d'accélération sur les autres filières EnR

Climat – Air – Energie

- Intervention de Monsieur Sylvain GNEFAULT

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

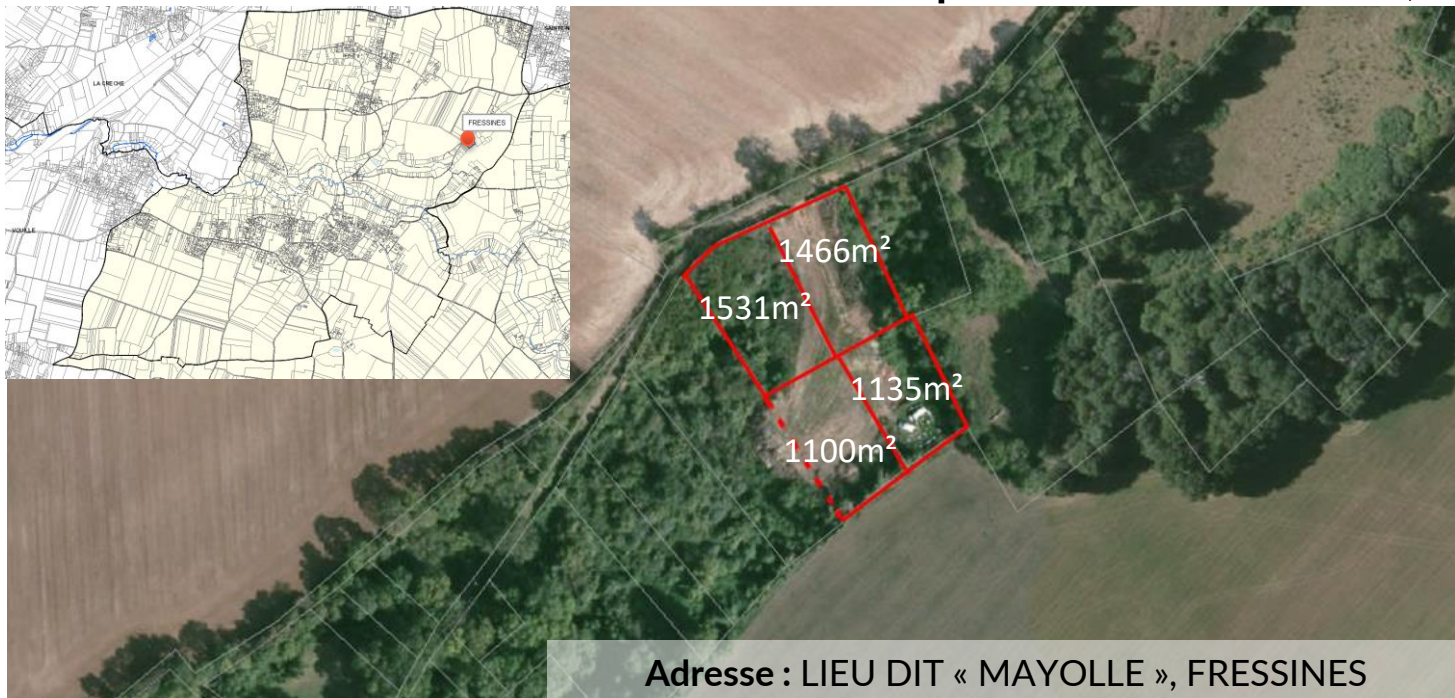
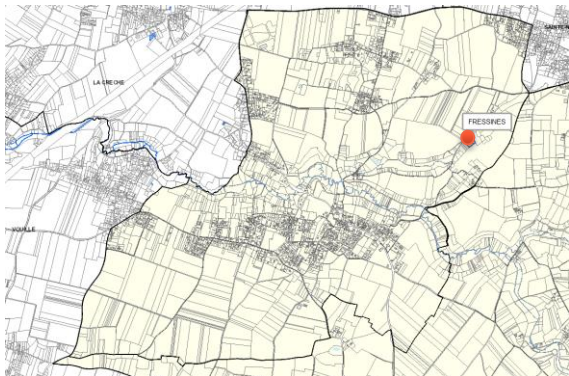
Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE

1. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Fressines : ancienne carrière de dépôt inerte ZH 67, 68, 69, 70



Adresse : LIEU DIT « MAYOLLE », FRESSINES

Climat – Air – Energie

- Intervention

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

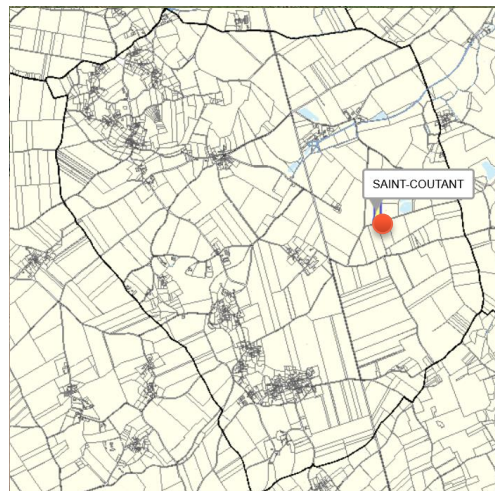
Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE

STO

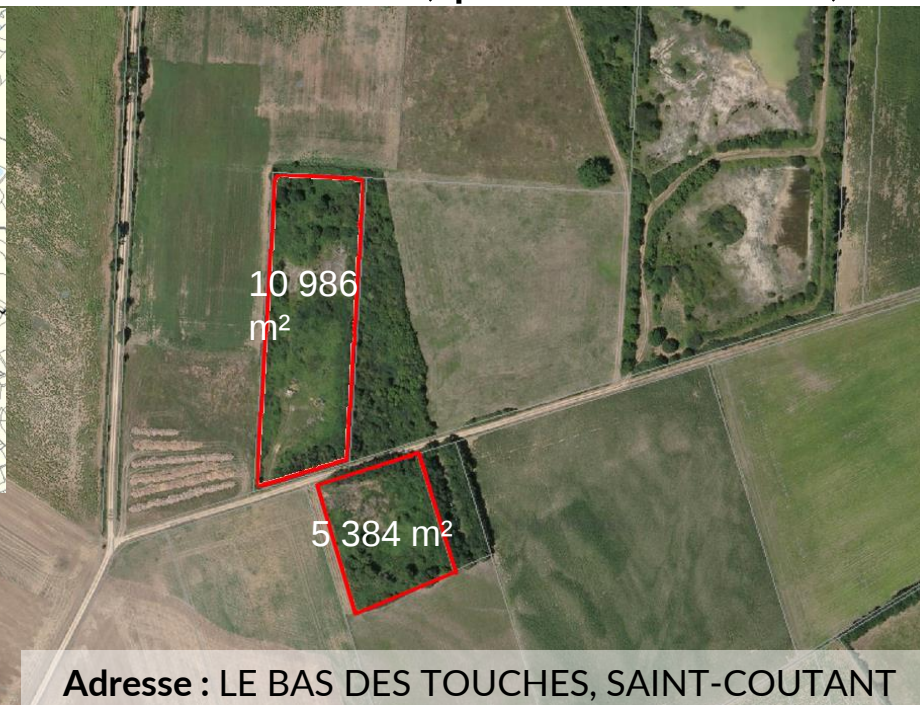
1. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Saint-Coutant : 2 anciennes carrières, parcelles ZE 15, 37



Pas de délibération

PLAINE DU MOULIN A VENT



Adresse : LE BAS DES TOUCHES, SAINT-COUTANT

Climat – Air – Energie

- Intervention

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE

SDO
de Monsieur Sylvain DRIEFAULT
Président du conseil d'administration

1. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

La-Chapelle-Pouilloux : terrains communaux



PARKING DE LA SALLE DES FÊTES



ABRI DE LOISIRS



PARKING DU CIMETIERE

ANCIENNE DECHARGE
BOIS DE LA GARE

Climat – Air – Energie

- Intervention

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

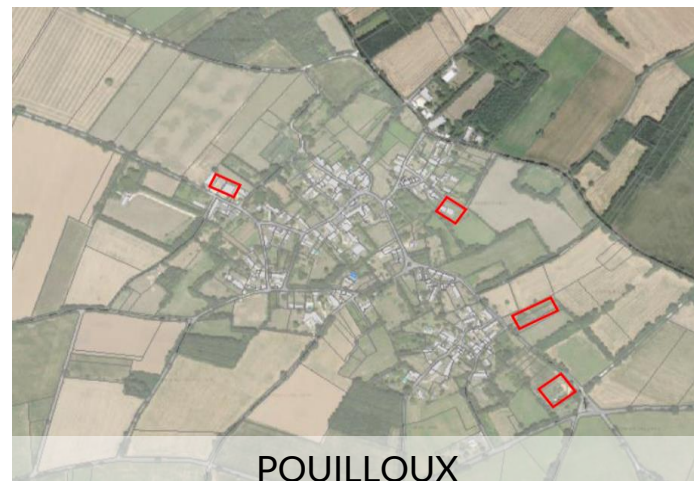
Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE

SPRISSEAU
SLO

1. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

La-Chapelle-Pouilloux : terrains privés



Climat – Air – Energie

- Intervention

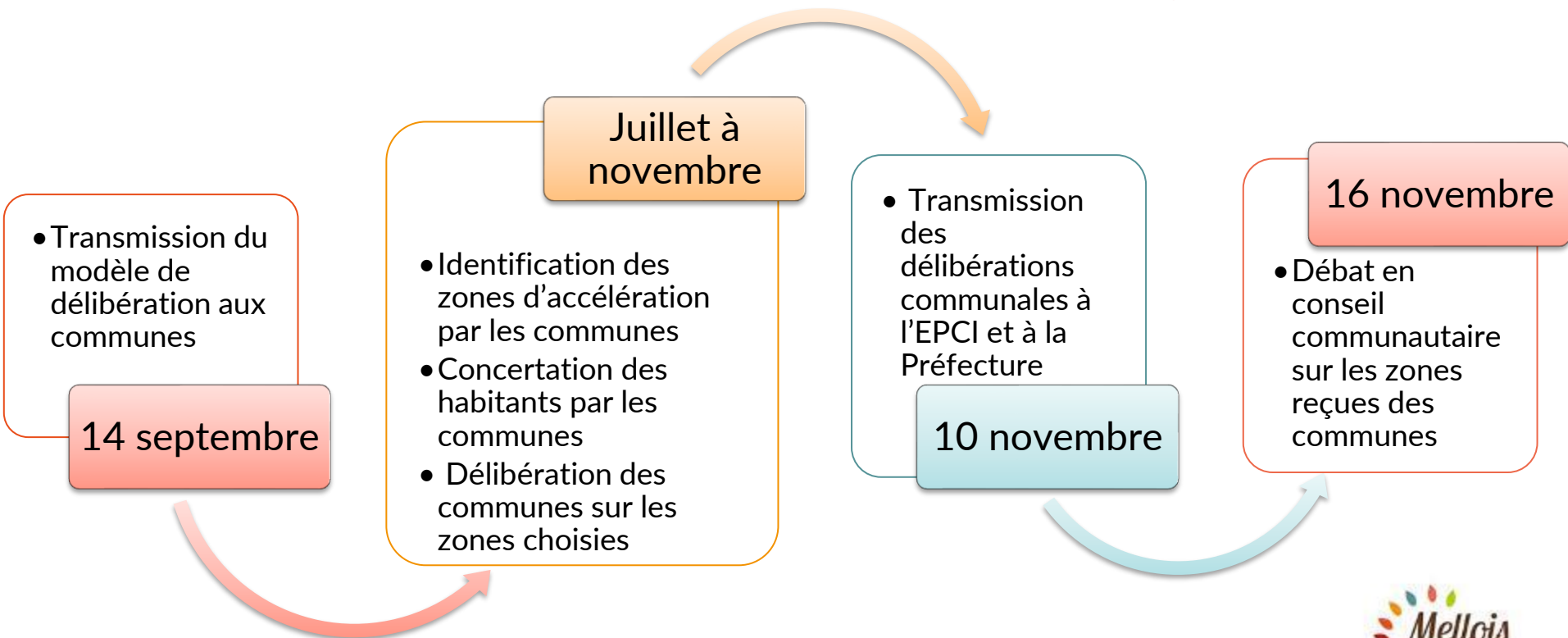
Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE

1. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables



Climat – Air – Energie

1. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE



Climat – Air – Energie

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIEFAULT

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE

1. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables



Climat – Air – Énergie

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

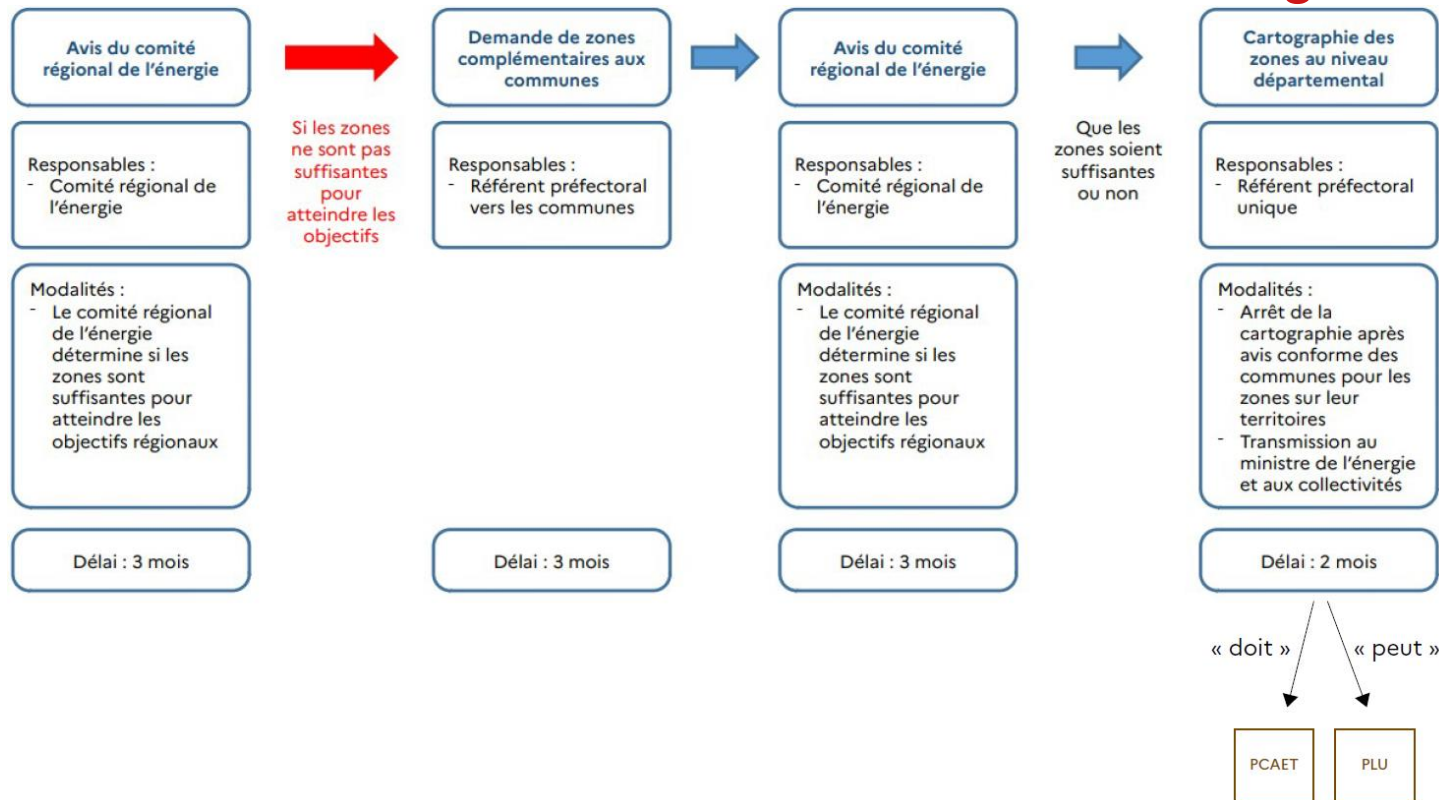
Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE

1. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables



1. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Retour des zones identifiées par les communes à poursuivre

- Modèle de délibération transmis aux mairies
- Débat de l'EPCI au prochain conseil communautaire du 16 novembre, sur l'adéquation des zones d'accélération des communes avec le projet de territoire communautaire
- Envoi des zones par mail à l'adresse noemie.boivineau@melloisenpoitou.fr jusqu'au 10 novembre

Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE



AFFAIRES GENERALES

Affaires générales

- Intervention de M

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE



2. Conseil communautaire de 29 juin 2023 - Approbation du procès-verbal

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le procès-verbal du conseil communautaire du 29 juin 2023.

Affaires générales

- Intervention de Monsieur Fabrice Michelot

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE



3. Commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) - Modification de la composition

Contexte

Quorum atteint difficilement, voire absence de quorum nécessitant une nouvelle convocation

Proposition

Ajout d'un suppléant pour chaque titulaire, qui devra être désigné par les communes avant le 31 octobre 2023



Prochaine CLECT 14/11 à 18h à Saint-Romans-lès-Melle

3. Commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) - Modification de la composition

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les modalités de composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de communes Mellois en Poitou à raison de :
 - 62 titulaires, soit un représentant titulaire par commune,
 - 62 suppléants, soit un représentant suppléant par commune.

4. Commission finances - Election d'un nouveau membre

Contexte

Sollicitation de M. Patrice FOUCHÉ

Composition de la commission finances

20 membres + président membre de droit



Actuellement 19 membres

4. Commission finances - Election d'un nouveau membre

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la désignation de Monsieur Patrice **FOUCHÉ** afin d'intégrer la commission finances.

Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE



ARCHIVES

5. Mise à disposition du service Archives auprès des communes

Poitou

Les services proposés :

- ✓ Tri, classement et rédaction d'inventaires pour les archives anciennes, modernes ou contemporaines ;
- ✓ Préparation des éliminations et rédaction des bordereaux d'élimination, gestion avec le prestataire ;
- ✓ Formation et accompagnement des agents aux procédures d'archivage ;
- ✓ Elaboration de procédures d'archivage (plan de classement, tableau de gestion, etc.) ;
- ✓ Récolement réglementaire ;
- ✓ Organisation et suivi d'aménagement ou déménagement de locaux, conseils pour l'aménagement de locaux ;
- ✓ Maintenance (suivi annuel) de la production archivistique ;
- ✓ Conseil et accompagnement sur la gestion des archives, leur conservation ou communication ;
- ✓ Informatisation : les missions sont réalisées sur le logiciel métier de la CCMP et les livrables seront transmis aux communes au format bureautique.

5. Mise à disposition du service Archives auprès des communes de Mellois en Poitou

Une convention d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans :

Le temps nécessaire à la réalisation de la mission d'archivage sera défini après demande d'intervention et réalisation d'une fiche d'intervention qui établira annuellement le nombre de jours de mise à disposition dans la commune.

La mission pourra être phasée sur la durée de la convention.

5. Mise à disposition du service Archives auprès des communes de Mellois en Poitou

Coût unitaire de fonctionnement : 300 €/jour :

- Personnel
- Frais de déplacement et de repas
- Frais de structure
- Fournitures administratives (boîtes, chemises, ...)
- Matériel bureautique et communication
- Mobilier de travail et matériel nécessaire au port de charges
- Equipements de protection individuelle
- Formation continue des agents

5. Mise à disposition du service Archives auprès des communes de Mellois en Poitou

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la convention jointe en annexe et mettre à disposition des communes de Mellois en Poitou le service Archives,
- **AUTORISER** le Président à signer la convention de mise à disposition avec les communes de Mellois en Poitou qui en feront la demande.

SYSTEMES D'INFORMATION

6. Convention cadre du service commun de la Direction des systèmes d'information – Déploiement du socle commun de conseils et assistance

Contexte

Séminaire des secrétaires de mairies du 22/06/22



Mise en avant du besoin des communes

Proposition

Création d'un service commun pour bénéficier d'un socle d'assistance et de conseil



Des « briques » de services complémentaires seront définies ultérieurement à la carte en fonction des besoins des communes

6. Convention cadre du service commun de la Direction des systèmes d'information – Déploiement du socle commun de conseils et assistance

Socle commun

- La réalisation d'un état des lieux du système d'information de la commune avec des préconisations pour sa sécurité.
- L'assistance à la commune pour l'analyse des devis ou marchés.
- La réalisation d'une veille technique et réglementaire dans les domaines touchant au système d'information sous forme de conseil.

Coût du service (forfaitaire annuel)

200 € par tranche de 1000 habitants

6. Convention cadre du service commun de la Direction des systèmes d'information – Déploiement du socle commun de conseils et assistance

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVE** la convention de service commun jointe en annexe,
- **AUTORISE** le Président à la signer, ainsi que tout document afférent.

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION INTERNE

7. Remboursement des frais de mission dans le cadre d'un mandat spécial

Nature du déplacement

Temps d'échange sur la restauration collective locale prévu le 13 octobre 2023 à Bordeaux



Intervention de Mme Marie-Emmanuelle SAINTIER afin de partager son expérience et son engagement dans le cadre du dispositif Mangeons Mellois

7. Remboursement des frais de mission dans le cadre d'un mandat spécial

Le conseil communautaire est invité à :

- **AUTORISER** la prise en charge et le remboursement des frais engagés dans le cadre d'un mandat spécial, par Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER, vice-présidente en charge de la politique scolaire, à l'occasion d'un échange entre pairs sur la restauration collective organisé le 13 octobre 2023 à Bordeaux.

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

8. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE



Modifications de postes (suite recrutement, évolution organigramme, etc.)			
Créations-suppression de poste			
Responsable de production culinaire – Site de Brioux sur Boutonne Direction de l'éducation	Création Agent de maîtrise Catégorie C	1 ETP	01/10/23
Responsable de production culinaire – Site de Brioux sur Boutonne Direction de l'éducation	Suppression Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Catégorie C	1 ETP	01/10/23
Responsable de production culinaire – Site de Sauzé-Vaussais Direction de l'éducation	Création Agent de maîtrise Catégorie C	1 ETP	01/10/23
Responsable de production culinaire – Site de Sauzé-Vaussais Direction de l'éducation	Suppression Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe Catégorie C	1 ETP	01/10/23
Chargé fonctionnel CONCERTO Direction de l'Éducation	Création Adjoint administratif territorial Catégorie C	1 ETP	01/10/23
Chargé fonctionnel CONCERTO Direction de l'éducation	Suppression Adjoint administratif territorial Catégorie C	0,3 ETP	01/10/23
Chargé fonctionnel CONCERTO Direction de l'éducation	Suppression Adjoint administratif territorial Catégorie C	0,7 ETP	01/10/23

8. Modification du tableau des emplois permanents

Assistante marché public et maîtrise d'ouvrage <i>Direction des services techniques</i>	Création Rédacteur Catégorie B	1 ETP	01/10/2023
Assistante administrative Grands Projets (contrat de projet) <i>Direction des services techniques</i>	Suppression Rédacteur Catégorie B	1ETP	01/10/2023
Gestionnaire carrières et paies <i>Direction des ressources humaines et de la communication interne</i>	Création Rédacteur Catégorie B	1 ETP	01/10/2023
Gestionnaire carrières et paies <i>Direction des ressources humaines et de la communication interne</i>	Suppression Adjoint administratif territorial Catégorie C	1 ETP	01/10/2023
Gestionnaire carrières et paies <i>Direction des ressources humaines et de la communication interne</i>	Création Rédacteur Catégorie B	1 ETP	01/10/2023
Gestionnaire carrières et paies <i>Direction des ressources humaines et de la communication interne</i>	Suppression Adjoint administratif territorial Catégorie C	1 ETP	01/10/2023

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

8. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 23/11/2023
 Reçu en préfecture le 23/11/2023
 Publié le 23/11/2023
 ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE

Création de postes suite nouveaux besoins			
Gestionnaire remplacements <i>Direction de l'éducation</i>	Adjoint administratif territorial Catégorie C	1 ETP	01/10/23
Création de poste dans la perspective d'un tuilage			
Chargée de mission commande publique <i>Direction des affaires juridiques</i>	Attaché territorial Catégorie A	1ETP	01/12/23
Chargé de mission éducatif <i>Direction de l'animation du territoire - PAH</i>	Assistant de conservation Catégorie B	0,6 ETP	01/11/23
Suppression de poste suite disparition du besoin			
Chargé de mission PCAET (contrat de projet) <i>Direction générale adjointe aux services techniques</i>	Ingénieur territorial Catégorie A	1ETP	01/10/23

8. Modification du tableau des emplois permanents

Modification de grade			
Magasinier <i>Direction des services techniques</i>	<i>Suppression</i> Agent de maîtrise Cat C	1 ETP	01/10/2023
Magasinier <i>Direction des services techniques</i>	<i>Création</i> Adjoint technique Cat C	1 ETP	01/10/2023
ATSEM école maternelle de Lezay <i>Direction de l'éducation</i>	<i>Suppression</i> ATSEM Cat C	0,26 ETP	01/11/2023
ATSEM école maternelle de Lezay <i>Direction de l'éducation</i>	<i>Création</i> Adjoint d'animation Cat C	0,26 ETP	01/11/2023

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

8. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE



	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes avant le Conseil communautaire du 28/09/2023	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 28/09/2023
	Filière administrative	88	114	6	4	116
Cat A	Administrateur hors classe (DGS)	0	1			1
	Administrateur	1	0			0
	Directeur territorial	1	1			1
	Attaché hors classe (Dgas)	1	0			0
	Attaché principal (DGAS)	0	1			1
	Attaché principal	2	3			3
	Attaché territorial	13	22	1		23
Cat B	Rédacteur principal 1ère cl	3	3			3
	Rédacteur principal 2ème cl	5	4			4
	Rédacteur territorial	5	12	3	1	14
Cat C	Adjoint administratif principal 1ère cl	7	10			10
	Adjoint administratif principal 2ème cl	23	18			18
	Adjoint administratif	27	39	2	3	38
	Filière animation	68	74	1	0	75
Cat B	Animateur principal 1ère cl	2	2			2
	Animateur principal 2ème cl	0	0			0
	Animateur territorial	3	7			7
Cat C	Adjoint d'animation principal 1ère cl	1	3			3
	Adjoint d'animation principal 2ème cl	9	11			11
	Adjoint d'animation	53	51	1		52
	Filière culturelle	2	3	1	0	4
Cat A	Attaché de Conservation du Patrimoine	1	1			1
Cat B	Assistant de conservation du patrimoine	0	1	1		2
Cat C	Adjoint Territorial du Patrimoine principal 2ème cl	1	1			1

8. Modification du tableau des emplois permanents

	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes avant le Conseil communautaire du 28/09/2023	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 28/09/2023
	Filière sociale	42	41	0	1	40
Cat A	EJE classe exceptionnelle	0	0			0
	Educateur de jeunes enfants	5	6			6
Cat C	ATSEM principal 1ère cl	22	23			23
	ATSEM principal 2ème cl	9	6		1	5
	Agent social principal 1ère cl	1	2			2
	Agent social principal 2ème cl	4	4			4
	Agent social	1	0			0
	Filière médico-sociale	2	3	0	0	3
	Puéricultrice hors classe	0	1			1
	Puéricultrice classe supérieur	0	0			0
	Puéricultrice classe normale	0	0			0
Cat C	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	1			1
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	1	1			1
	Filière sportive	2	2	0	0	2
Cat B	Educateur des APS principal 1ère cl	1	1			1
	Educateur des APS principal 2ème cl	0	1			1
	Educateur des APS	1	0			0

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

8. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE

	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes avant le Conseil communautaire du 28/09/2023	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 28/09/2023
	Filière technique	215	231	3	3	231
Cat A	Ingénieur en chef (DGA)	0	1			1
	Ingénieur principal (DGA)	1	1			1
	Ingénieur principal	1	3			3
	Ingénieur territorial	6	5			5
Cat B	Technicien principal 1ère cl	2	5			5
	Technicien principal 2ème cl	2	2			2
	Technicien territorial	1	2			2
Cat C	Agent de maîtrise principal	3	3			3
	Agent de maîtrise	6	10	2	1	11
	Adjoint technique principal 1ère cl	28	36		1	35
	Adjoint technique principal 2ème cl	55	61		1	60
	Adjoint technique	110	102	1		103
	Total emplois permanents	419	468	11	8	471
	Autres postes		0			0
	Emplois de droit privé	4	8			8
	Emplois fonctionnels	3	3			3
	Contrats de projets	5	10		1	9
	Emploi de collaborateur de cabinet	0	1			1

8. Modification du tableau des emplois permanents

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la modification de l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet, conformément au présent tableau.

9. Modification du tableau des emplois non permanents du 1^{er} janvier au 31 juillet 2023

Fondement du recrutement	Directions	Nombre de contrats	Durée du contrat
Accroissement temporaire d'activité (ATA- Article L.332-23 1° du code général de la fonction publique)	Animation du territoire	2	Contrats de durée variable établis entre le 1 ^{er} janvier 2023 et le 31 juillet 2023
	Animation sportive	2	
	Communication	2	
	Direction générale / Archives	1	
	DPGD	5	
	Éducation	17	
	RH et communication interne	4	
Accroissement saisonnier d'activité (Article L.332-23 2° du code général de la fonction publique)	Animation du territoire	5	Contrats de durée variable établis entre le 1 ^{er} janvier 2023 et le 31 juillet 2023
	Animation sportive	19	
Contrat d'Engagement Éducatif (Article L.432-1 à L.432-6 et D.432-1 à D.432-9 du code de l'action sociale et des familles)	Éducation	77	Contrat de durée variable établis entre le 1 ^{er} janvier 2023 et le 31 juillet 2023

- *Intervention de Madame Sylvie COUSIN*

Envoyé en préfecture le 23/11/2023
Reçu en préfecture le 23/11/2023
Publié le 23/11/2023
ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE

9. Modification du tableau des emplois non permanents du 1er janvier au 31 juillet 2023

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les contrats conclus sur des emplois non permanents, mis en place sur la période du 1er janvier 2023 au 31 juillet 2023 pour faire temporairement face à des besoins d'une durée déterminée et renouvelés par décision expresse suite :
 - à un accroissement temporaire d'activité, selon les conditions fixées à l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique,
 - à un accroissement temporaire saisonnier, selon les conditions fixées à l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique,
 - à un contrat d'engagement éducatif, selon les conditions fixées à l'article L.432-1 à L.432-6 et D.432-1 à D.432-9 du code de l'action sociale et des familles.

Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE



FINANCES

10. Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2023

	FPIC 2022	FPIC 2023 – Dérogatoire (position BP 2023)	FPIC 2023 – Droit commun
Montant total	1 585 645 €	1 471 680 €	1 471 680 €
Part EPCI	859 452 €	990 383 €	811 789 €
Part des communes	726 193 €	481 297 €	659 891 €

Proposition



Répartition de droit commun.

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

10. FPIC 2023

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE



Nom Communes	Reversement 2022	Reversement 2023
ASNIERES-EN-POITOU	3 384 €	2 918 €
AUBIGNE	3 136 €	2 568 €
BEAUSSAIS-VITRE	16 641 €	14 717 €
BRIEUL-SUR-CHIZE	2 032 €	1 835 €
BRIOUX-SUR-BOUTONNE	23 408 €	21 296 €
CAUNAY	2 990 €	2 661 €
CELLES-SUR-BELLE	55 925 €	51 469 €
FONTIVILLIE	15 005 €	13 257 €
CHAPELLE-POUILLOUX	2 995 €	2 670 €
CHEF-BOUTONNE	34 674 €	31 387 €

Nom Communes	Reversement 2022	Reversement 2023
CHENAY	7 040 €	6 375 €
CHERIGNE	2 404 €	2 022 €
CHEY	9 548 €	8 626 €
CHIZE	13 555 €	12 491 €
CLUSSAIS-LA-POMMERAIE	9 736 €	8 763 €
COUTURE-D'ARGENSON	6 693 €	6 095 €
ENSIGNE	5 563 €	5 051 €
EXOUDUN	9 617 €	8 526 €
FONTENILLE-SAINT-MARTIN-D'ENTRAIGUES	7 956 €	7 408 €
FOSES	8 002 €	7 179 €

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

10. FPIC 2023

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE



Nom Communes	Reversement 2022	Reversement 2023
FRESSINES	32 741 €	30 069 €
ALLOINAY	10 154 €	9 758 €
VALDELAUME	14 394 €	13 031 €
JUILLE	2 123 €	1 856 €
LEZAY	27 857 €	26 188 €
LIMALONGES	14 005 €	13 035 €
LORIGNE	5 459 €	5 017 €
LOUBIGNE	2 464 €	2 165 €
LOUBILLE	6 771 €	5 890 €
LUCHE-SUR- BRIOUX	2 006 €	1 731 €

Nom Communes	Reversement 2022	Reversement 2023
LUSSERAY	2 391 €	2 181 €
MAIRE-LEVESCAULT	9 655 €	8 511 €
MAISONNAY	4 428 €	3 875 €
MELLE	66 826 €	60 523 €
MELLERAN	7 177 €	6 534 €
MESSE	3 341 €	3 005 €
MONTALEMBERT	6 350 €	5 711 €
MOTHE-SAINT- HERAY	24 751 €	22 855 €
AIGONDIGNE	78 241 €	71 539 €
PAIZAY-LE-CHAPT	5 475 €	4 665 €

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

10. FPIC 2023

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE



Nom Communes	Reversement 2022	Reversement 2023	Nom Communes	Reversement 2022	Reversement 2023
PERIGNE	17 116 €	15 141 €	SECONDIGNE-SUR-BELLE	6 259 €	5 737 €
PERS	1 190 €	1 046 €	SELIGNE	1 718 €	1 535 €
PLIBOUX	3 117 €	2 911 €	SEPVRET	11 010 €	10 163 €
PRAILLES-LA COUARDE	15 335 €	14 301 €	VANCAIS	3 882 €	3 514 €
ROM	14 014 €	12 213 €	VANZAY	4 653 €	4 423 €
SAINT-COUTANT	4 711 €	4 268 €	VERNOUX-SUR-BOUTONNE	3 166 €	2 834 €
MARCILLE	13 149 €	11 976 €	VERT	1 994 €	1 729 €
SAINT-ROMANS-LES-MELLE	12 133 €	11 238 €	VILLEFOLLET	4 596 €	3 774 €
SAINTE-SOLINE	5 957 €	5 408 €	VILLEMAIN	2 020 €	1 772 €
SAINT-VINCENT-LA-CHATRE	10 339 €	9 426 €	VILLIERS-EN-BOIS	1 620 €	1 428 €
SAUZE-VAUSSAIS	18 739 €	17 331 €	VILLIERS-SUR-CHIZE	2 562 €	2 270 €

10. FPIC 2023

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la répartition de droit commun pour les montants du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) 2023 comme suit :
 - Part EPCI : 811 789 €,
 - Part communes membres : 659 891 €.

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

11. Fixation des bases minimum de la cotisation foncière des entreprises (CFE) à compter du 01/01/2024

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE



Montant du chiffre d'affaires ou des recettes	Montant de la base minimum 2023	Montants minimums 2023	% CCMP 2023/ Plafond	Montants proposés 2024	% CCMP 2024/ Plafond
Inférieur ou égal à 10 000	Entre 237 et 565	536	95%	430	76%
Supérieur à 10 000 et inférieur ou égal à 32 600	Entre 237 et 1 130	989	88%	800	71%
Supérieur à 32 600 et inférieur ou égal à 100 000	Entre 237 et 2 374	1151	48%	1550	65%
Supérieur à 100 000 et inférieur ou égal à 250 000	Entre 237 et 3 957	1234	31%	2400	61%
Supérieur à 250 000 et inférieur ou égal à 500 000	Entre 237 et 5 652	1204	21%	3100	55%
Supérieur à 500 000	Entre 237 et 7 349	1202	16%	3700	50%

Estimatif 2024 : 2 555 000€



+ 90K€ effet base et hausse montants plafonds + 200K€

Conseil communautaire - 28 septembre 2023

11. Fixation des bases minimum de la cotisation foncière des entreprises (CFE) à compter du 01/01/2024

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la fixation des bases minimum de la CFE à compter du 1er janvier 2024 telle que présenté ci-dessus.

12. Fixation du coefficient multiplicateur de taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)

Coefficient appliqué depuis le 01/01/2022 : 1,05

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'application d'un coefficient multiplicateur de la TaSCom de 1.10 à compter du 1er janvier 2024.

13. Redistribution de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)

Pacte financier et fiscal (période 2018-2020)

Reversement aux communes de 30 % de la recette perçue en année N au titre pour tout nouveau parc créé à compter du 1er janvier 2017.



Reconduction de la répartition à partir de 2023 et pour les années suivantes

Communes concernées

Clussais-la-Pommeraie, Lusseray, Mairé-l-Evescault, Melle (Paizay-le-Tort), Périgné, Plibou et Sauzé-Vaussais

13. Redistribution de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le versement de 30% des recettes d'IFER de l'année N aux communes concernées pour les parcs créés en 2017 et 2018 à compter de l'exercice 2023 et maintenir ces versements sur les exercices suivants,
- **INSCRIRE** chaque année les sommes correspondantes au budget de l'exercice.

14. Budget principal - Modification d'une autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP)

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP
					2022	2023	2024
19-RENOUVELLEMENT DU PARC INFORMATIQUE	BP 2023	2022	DEPENSES	131 800,00 €	50 600,00 €	40 600,00 €	40 600,00 €
		2022	RECETTES	21 620,60 €	8 202,00 €	6 561,60 €	6 857,00 €
	DM SEPT	2022	DEPENSES	131 800,00 €	- €	75 600,00 €	56 200,00 €
		2022	RECETTES	21 620,60 €	- €	6 561,60 €	15 059,00 €

14. Budget principal - Modification d'une autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP)

Le conseil communautaire est invité à :

- **MODIFIER** le phasage des crédits de paiement en dépenses de l'autorisation de programme tels que présenté.

15. Avance remboursable du budget principal au budget annexe assainissement collectif

Contexte

Insuffisance de la trésorerie du budget annexe pour financer les travaux en cours de la STEP de Sauzé-Vaussais, dont l'exécution est plus rapide qu'initialement prévue, et qui devraient se terminer début 2024.

Proposition

Versement d'une avance remboursable du budget principal au budget annexe à hauteur de 700 000 €, correspondant à ce que percevrait la collectivité au titre des subventions

15. Avance remboursable du budget principal au budget annexe assainissement collectif

Le conseil communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le versement d'une avance remboursable par le budget principal au budget annexe assainissement collectif pour un montant de 700 000 €, afin d'abonder la trésorerie dudit budget ;
- **DÉCIDER** sur l'avance sera mobilisée en une seule fois
- **DÉCIDER** que l'avance nécessaire sera remboursée en une fois au plus tard au 31 octobre 2025
- **DIRE** que la somme correspondante sera inscrite au budget principal 2023 par décision modificative à l'article 27638 des dépenses et des recettes d'investissement et au budget annexe assainissement collectif 2023 à l'article 1687 des dépenses et recettes d'investissement.

16. Emprunt – Budget assainissement collectif - Station d'épuration des eaux usées de Sauzé-Vaussais

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE

S²LO

Contrat de prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations

- Ligne du Prêt : PSPL Transformation écologique
- Montant : 700 000 euros
- Durée d'amortissement : 30 ans
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
- Amortissement : Prioritaire
- Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation,
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Typologie Gissler : 1A
- Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

16. Emprunt – Budget assainissement collectif - Station d'épuration des eaux usées de Sauzé-Vaussais

Le conseil communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le président ou son délégataire à signer le contrat de prêt dont les conditions sont décrites ci-dessus au nom de la communauté de communes, pour les travaux de la STEP de Sauzé-Vaussais, et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

17. Emprunt – Budget annexe assainissement collectif - Financement des équipements de télégestion du système de collecte et de traitement des eaux usées

Proposition de la Caisse d'Epargne

- Score Gissler : 1A,
- Montant du contrat de prêt : 800 000.00 EUR,
- Durée du contrat de prêt : 20 ans à compter de la date de versement des fonds,
- Versement des fonds : dans les 6 mois après signature du contrat en une fois avec versement automatique à cette date,
- Objet du contrat de prêt : financement des équipements de télégestion du système de collecte et de traitement des eaux usées
- Taux d'intérêt annuel : Livret A +0,98 % avec possibilité de blocage du taux à date anniversaire
- Base de calcul des intérêts : 30 / 360,
- Échéances d'intérêts : périodicité trimestrielle,
- Amortissement : constant,
- Commission d'engagement : 800 EUR payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat.

17. Emprunt – Budget annexe assainissement collectif - Financement des équipements de télégestion du système de collecte et de traitement des eaux usées

Le conseil communautaire est invité à :

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer les dossiers de prêts relatifs aux équipements de télégestion du système de collecte et de traitement des eaux usées selon les caractéristiques présentées et tout acte afférent.

18. Emprunt relais – Budget zones d'activités

Proposition de la Caisse d'Epargne

- Montant du contrat de prêt : 1 400 000.00 €
- Durée du contrat de prêt : 3 ans
- Objet du contrat de prêt : aménagement de zones d'activités
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 4,37 %
- Échéances d'intérêts : périodicité trimestrielle

18. Emprunt relais – Budget zones d'activités

Le conseil communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le président ou son délégataire, à signer le contrat de prêt relais au nom de la communauté de communes, pour l'aménagement de zones d'activités, et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

19. Budget principal - Décision modificative n°3

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE



Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
27/27638/01	700 000,00 €	021/01	700 000,00 €
21/2183/020/op. 19	35 000,00 €		
21/2182/830	- 35 000,00 €		
21/21731/212/op. 12	- €		
20/2031/520/op. 12	- €		
23/2313/520/op. 12	- €		
Total	700 000,00 €	Total	700 000,00 €
Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011/60621/020	- 1 000,00 €		
011/611/020	- 1 200,00 €		
011/611/520	- €		
011/6156/020	2 330,40 €		
023/01	700 000,00 €		
65/6518/020	- 2 330,40 €		
65/65888/020	- 700 000,00 €		
67/6745/71	1 000,00 €		
67/673/020	1 200,00 €		
Total	- €	Total	- €

19. Budget principal - Décision modificative n°3

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n°3 du budget principal.

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE



20. Budget annexe taxe TEOM - Décision modificative n°3

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
21/2188/op.400	56 000,00 €	021	379 080,00 €
23/2313	77 080,00 €		
23/2313/op. 403	246 000,00 €		
Total	379 080,00 €	Total	379 080,00 €

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
012/64131	55 000,00 €	013/6419	37 000,00 €
011/6184	- 6 500,00 €		
011/6161	- 11 000,00 €		
011/6135	- 500,00 €		
011/611	56 000,00 €		
011/60632	1 600,00 €		
023	379 080,00 €		
65/65888	- 436 680,00 €		
Total	37 000,00 €	Total	37 000,00 €

20. Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - Décision modificative n°3

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n°3 du budget annexe TEOM.

21. Budget annexe assainissement collectif - Décision modificative n°2

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
16/1678 - Capital	700 000,00 €	16/1678 - Capital	700 000,00 €
Total	700 000,00 €	Total	700 000,00 €
Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
66/66111 - Intérêts	7 000,00 €		
65/658 - Charges	- 7 000,00 €		
Total	- €	Total	- €

21. Budget annexe assainissement collectif - Décision modificative n°2

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n°2 du budget annexe assainissement collectif.

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

22. Régularisation des comptes de subventions collectivités - Budget principal

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE

S²LO

des anciennes

DEBIT	CREDIT	MONTANT
1068	1311	1 488,81 €
13911	1068	18 127,81 €
1068	1312	288,01 €
13912	1068	288,01 €
1068	1316	8 411,50 €
13916	1068	3 289,39 €
1068	1317	2 792,20 €
13917	1068	8 878,97 €
1068	1318	27,16 €
13918	1068	32 164,13 €
1068	1331	333,77 €
13931	1068	323,54 €

22. Régularisation des comptes de subventions des anciennes collectivités - Budget principal

Le conseil communautaire est invité à :

- **RÉGULARISER** les écarts constatés sur les comptes de subventions par une opération d'ordre non budgétaire au compte 1068.

Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE



AMENAGEMENT

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE



23. PLU de Saint-Romans-lès-Melle - Décision de ne pas réaliser d'évaluation environnementale et approbation de la révision allégée n°1



Objet de la révision

- Réduction d'une zone agricole (secteur de la Garenne)
- Instauration d'un zonage adapté à deux parcelles d'habitat



Modification n°4



Révision allégée n°1

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE



23. PLU de Saint-Romans-lès-Melle - Décision de ne pas réaliser d'évaluation environnementale et approbation de la révision allégée n°1

Décision de ne pas réaliser une évaluation environnementale

Aucune sensibilité particulière n'ayant été mise en évidence



Conclusion confirmée par l'avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe)

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE



23. PLU de Saint-Romans-lès-Melle - Décision de ne pas réaliser d'évaluation environnementale et approbation de la révision allégée n°1

Le conseil communautaire est invité à :

- **CONFIRMER**, au regard de l'avis conforme de la MRAe, de ne pas procéder à une évaluation environnementale de la procédure de révision allégée n°1,
- **APPROUVER** le dossier de révision allégée n°1 du PLU de Saint-Romans-lès-Melle,
- **RENDRE EXÉCUTOIRE**, conformément à l'article L.153-23 du Code de l'Urbanisme, la révision allégée n°1 du PLU de Saint-Romans-lès-Melle.

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

24. PLU de Saint-Romans-lès-Melle - Décision de modification n°4 d'évaluation environnementale et approbation de la modification n°4

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE

S²LO

Objet de la modification

- Réduire une zone à urbaniser dans le secteur de la Garenne de sorte que deux parcelles soient classées en zone agricole afin de pérenniser l'exploitation agricole qui est située à proximité et éviter les conflits d'usage,
- Réduire la superficie d'une zone urbaine dans le secteur de la Garenne afin d'assurer la pérennité de l'activité agricole existante et dans la continuité de la réduction de la zone Auh,
- Etendre un secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) compte tenu de la réalité d'occupation du sol,
- Créer deux STECAL autour d'habitations isolées,
- Supprimer les emplacements réservés n°3 et 4,
- Corriger des erreurs matérielles constatées dans le règlement écrit (Article 11).



Modification n°4



Révision allégée n°1

Conseil communautaire – 28 septembre 2023

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 23/11/2023
Reçu en préfecture le 23/11/2023
Publié le 23/11/2023
ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE

24. PLU de Saint-Romans-lès-Melle - Décision de ne pas réaliser d'évaluation environnementale et approbation de la modification n°4

Décision de ne pas réaliser une évaluation environnementale

Aucune sensibilité particulière n'ayant été mise en évidence



Conclusion confirmée par l'avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe)

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE



24. PLU de Saint-Romans-lès-Melle - Décision de ne pas réaliser d'évaluation environnementale et approbation de la modification n°4

Le conseil communautaire est invité à :

- **CONFIRMER**, au regard de l'avis conforme de la MRAe, de ne pas procéder à une évaluation environnementale de la procédure de modification n°4,
- **APPROUVER** le dossier de modification n°4 du PLU de Saint-Romans-lès-Melle,
- **RENDRE EXÉCUTOIRE**, conformément à l'article L.153-23 du Code de l'Urbanisme, la modification n°4 du PLU de Saint-Romans-lès-Melle.

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

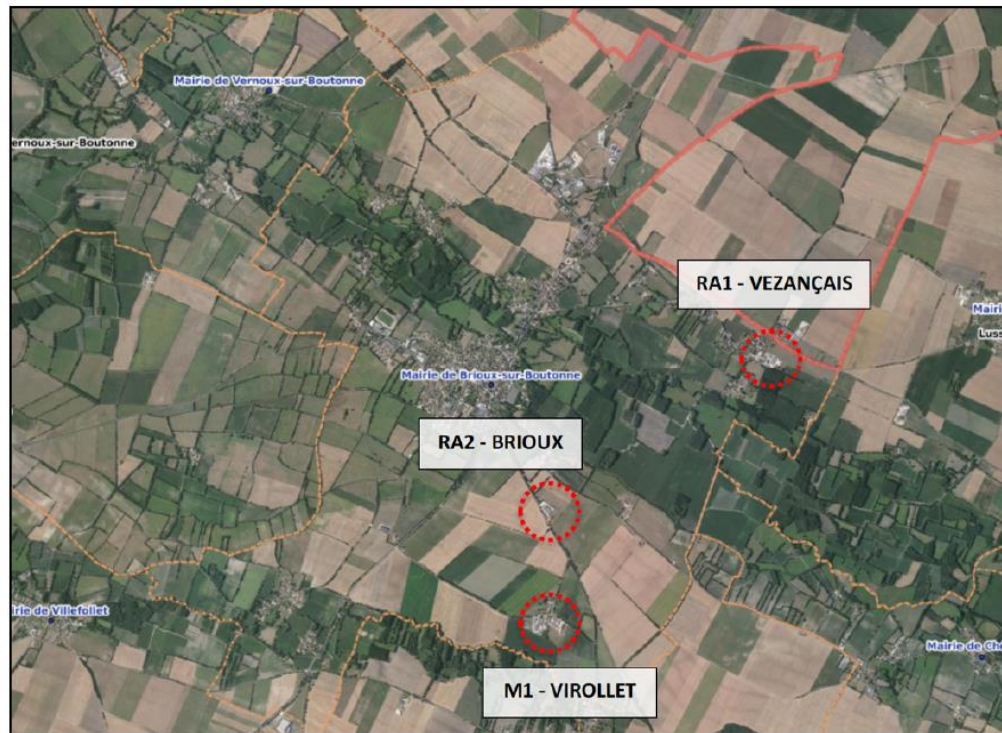
ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE



25. PLU de Brioux-sur-Boutonne - Prescription de la révision allégée n°1

Modalités de la concertation

- Publication d'informations sur le site internet de la communauté de communes Mellois en Poitou
- Mise à disposition d'un registre d'observation et d'un dossier au siège de la Communauté de Communes et en mairie de Brioux-sur-Boutonne, aux jours et heures habituels d'ouverture au public



Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE



25. PLU de Brioux-sur-Boutonne - Prescription de la révision allégée n°1

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRESCRIRE** la procédure de révision allégée n°1 du PLU de Brioux-sur-Boutonne,
- **FIXER** les modalités de concertation précitées, étant précisé que les procédures de révision allégée n°1 et n°2 et de modification de droit commun n°1 feront l'objet d'une concertation commune,
- **AUTORISER** le Président ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les documents relatifs à la procédure, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la communauté de communes.

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE



26. PLU de Brioux-sur-Boutonne - Prescription de la révision allégée n°2

Modalités de la concertation

- Publication d'informations sur le site internet de la communauté de communes Mellois en Poitou
- Mise à disposition d'un registre d'observation et d'un dossier au siège de la Communauté de Communes et en mairie de Brioux-sur-Boutonne, aux jours et heures habituels d'ouverture au public



26. PLU de Brioux-sur-Boutonne - Prescription de la révision allégée n°2

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRESCRIRE** la procédure de révision allégée n°2 du PLU de Brioux-sur-Boutonne,
- **FIXER** les modalités de concertation précitées, étant précisé que les procédures de révision allégée n°1 et n°2 et de modification de droit commun n°1 feront l'objet d'une concertation commune,
- **AUTORISER** le Président ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les documents relatifs à la procédure, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la communauté de communes.

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE



27. PLU de Brioux sur Boutonne - Prescription de la modification n°1

Modalités de la concertation

- Publication d'informations sur le site internet de la communauté de communes Mellois en Poitou
- Mise à disposition d'un registre d'observation et d'un dossier au siège de la Communauté de Communes et en mairie de Brioux-sur-Boutonne, aux jours et heures habituels d'ouverture au public



27. PLU de Brioux sur Boutonne - Prescription de la modification n°1

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRESCRIRE** la procédure de modification de droit commun n°1 du PLU de Brioux-sur-Boutonne,
- **FIXER** les modalités de concertation précitées, étant précisé que les procédures de révision allégée n°1 et n°2 et de modification de droit commun n°1 feront l'objet d'une concertation commune,
- **AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué, à signer tous les documents relatifs à la procédure, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la communauté de communes.

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

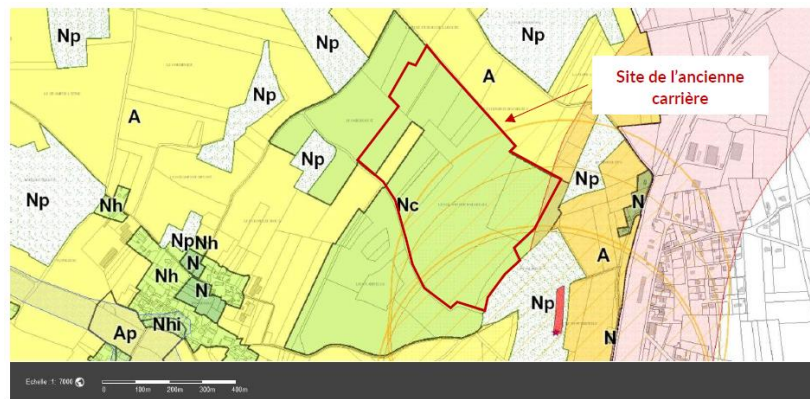
ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE



28. PLU de Limalonges - Prescription des modalités de concertation de la modification simplifiée n°2

Modalités de la concertation

- Mise à disposition d'un dossier complet à la mairie de Limalonges et au siège de la communauté de communes Mellois en Poitou aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du 5 octobre au 6 novembre 2023,
- Mise à disposition d'un registre en mairie de Limalonges et au siège de la communauté de communes Mellois en Poitou aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- Publication d'un avis dans la presse locale 8 jours avant le début de la mise à disposition.



Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE



28. PLU de Limalonges - Prescription des modalités de concertation de la modification simplifiée n°2

Le conseil communautaire est invité à :

- **ADOPTER** les modalités de mise à disposition suivantes :
 - un dossier complet portant sur le projet de modification simplifiée sera consultable à la mairie de Limalonges et au siège de la communauté de communes Mellois en Poitou aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du 5 octobre au 6 novembre 2023,
 - un registre sera mis à disposition en mairie de Limalonges et au siège de la communauté de communes Mellois en Poitou aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
 - une publication d'un avis dans la presse locale 8 jours avant le début de la mise à disposition.

CLIMAT – AIR - ENERGIE

29. Avis sur le projet éolien de la Marche Boisée (Aubigné)

- Le projet éolien est situé sur la commune d'Aubigné
- Il se compose de 4 éoliennes dont trois de 4,8 MW et une de 3,6 MW, pour une hauteur maximale en bout de pale de respectivement 180m et 170m
- Le parc éolien est développé par JPEE, société française fondée en 2004
- Son siège national se situe à Caen, avec 5 bureaux en région
- La Préfecture sollicite l'avis du conseil communautaire sur ce projet éolien dans le cadre de l'enquête publique se tenant du 26 septembre au 26 octobre 2023

Climat – Air – Energie

- Intervention de Monsieur SYLVESTRE

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE

29. Avis sur le projet éolien de la Marche Boisée (Aubigny)

- Le projet éolien est situé à 595 m des habitations
- Il est situé en ZNIEFF de type II, identifiée à forts enjeux environnementaux (oiseaux de plaine, outardes et chiroptères), et à proximité de la zone Natura2000 du massif Chizé-Aulnay
- Il présente des covisibilités avec les parcs éoliens autorisés les plus proches

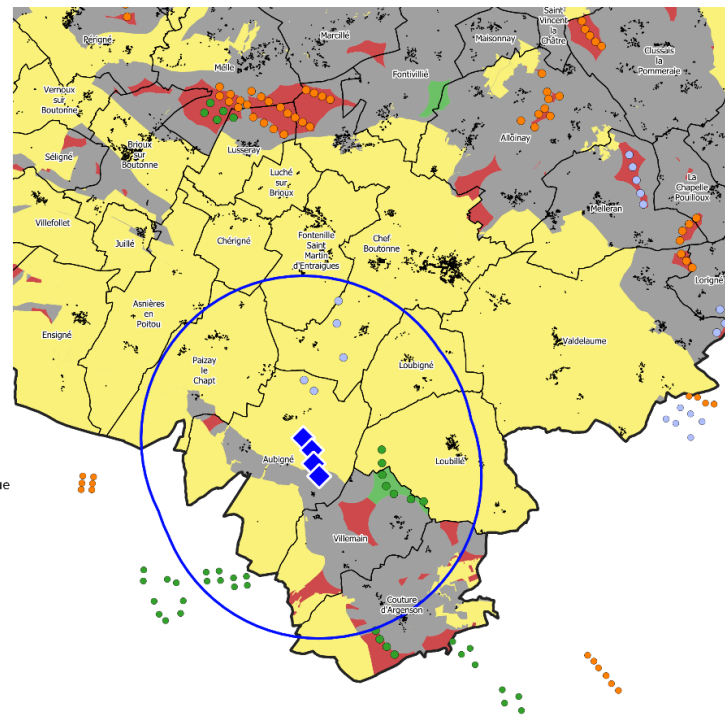
Avis sur le projet éolien de la Marche Boisée

Eolienne

- En service
- Autorisée
- En instruction
- ◆ Parc éolien de la Marche Boisée
- Rayon de 6 km - périmètre d'affichage de l'enquête publique
- Bâti résidentiel
- Distance de 800m aux habitations
- Zone naturelle (N2000, ZNIEFF, trames vertes et bleues)

Zonage du guide éolien

- Zone "ouverte à la prospection"
- Zone "fermée à la prospection"
- Limite communale



Sources : IGN BD TOPO, DREAL NA, communauté de communes Mellois en Poitou

Conception : Mission climat air énergie, communauté de communes Mellois en Poitou - septembre 2023

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

0 2,5 5 km



29. Avis sur le projet éolien de la Marche Boisée (Aubigné)

Le conseil communautaire est invité à :

- **DONNER UN AVIS DEFAVORABLE** au projet éolien de la Marche Boisée
- **AUTORISER** le Président ou le vice-Président délégué, à signer l'acte à intervenir ainsi que toute pièce afférente.

Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE



CYCLE DE L'EAU

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur P

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE



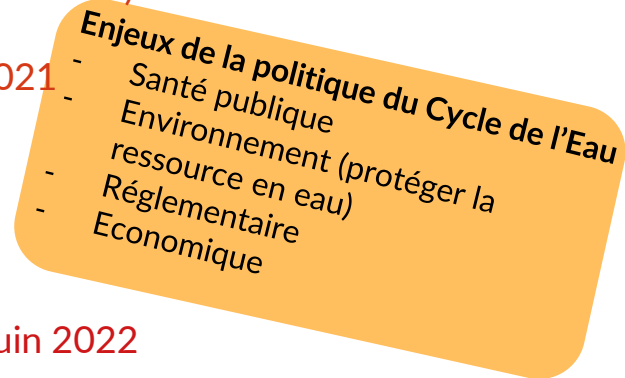
30. RPQS - Exercice 2022

- Changement de périmètre :

- Mise en service STEP de ROM (325 EH ; 3 000 ml réseaux ; 3 PR et 95 abonnés)
- Fin de la mise à disposition du personnel du SIAEP de Lezay au 31/12/2021

- Mise en place de l'organigramme cible :

- Renouvellement de la Direction : Avril 2022
- Modification de poste avec création d'un poste de Chargé d'Etudes : Juin 2022
- Arrivée de la Cheffe Service AC/ANC : Novembre 2022
- Arrivée du Responsable



30. RPQS - Exercice 2022

MARCHES / TRAVAUX

- Lancement et réalisation d'un marché de 500 CBF sur Celles sur Belle
- Lancement d'un marché de 2 000 CBF / an sur 3 ans
→ 6 000 contrôles sur 2023 - 2025
- Lancement du renouvellement du marché de prestations de services pour la réalisation des vidanges en ANC

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur P

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE

S²LO

30. RPQS - Exercice 2022

- Réalisation de travaux à Brioux s/Boutonne :
(Rue du Pont : 525 ml de réseau et 46 branchements)
- Réalisation de travaux à Melle :
(Rue du Theil / Tapis Vert : 410 ml de réseau et 12 branchements)
- Lancement du marché de rénovation du PR Rochelais à Triou (Aigondigné)
- Attribution du marché de sécurisation STEP Celles s/Belle
(Tamis rotatif + PR Treuil)
- Attribution du marché de réhabilitation de la télégestion et supervision
- Démarrage du marché de rénovation de la STEP S-V et du réseau EU/EP

Cycle de l'eau

30. RPQS - Exercice 2022

RPQS – Bilan ANC

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

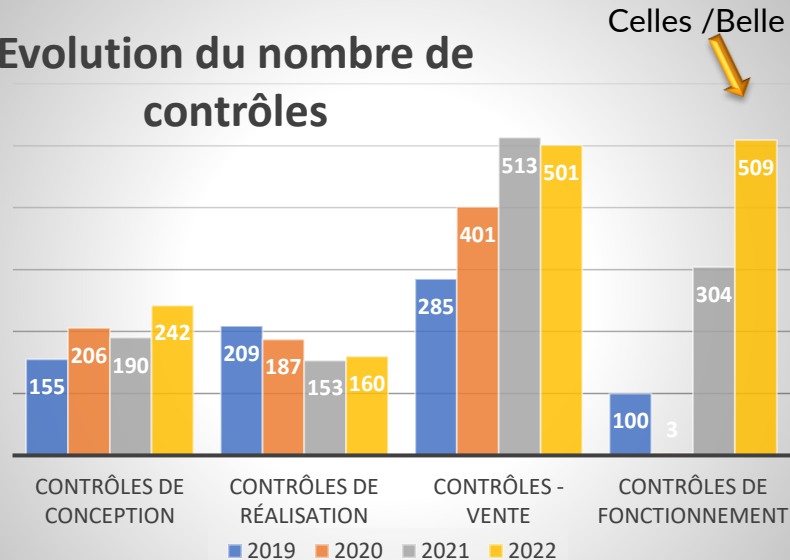
Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE

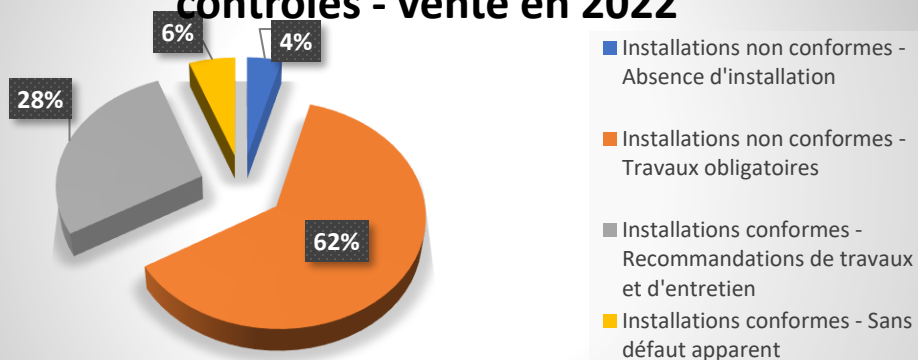


- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

Evolution du nombre de contrôles



Classification des filières lors des contrôles - vente en 2022



Conseil communautaire – 28 septembre 2023

En 2022, les non conformes représentent 66 % des filières contrôlées,

En 2021, elles représentaient 68%

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur P

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE



30. RPQS - Exercice 2022

RPQS – Bilan financier ANC

CA 2022	Dépenses €HT	Recettes €HT	Résultats de l'exercice €HT
Section de fonctionnement	326 482	272 816	-53 666
Section d'investissement	32 944	49 227	16 282

Les -53 665 euros de résultats en fonctionnement sont absorbés par l'excédent de 89 660 € à fin 2021.

30. RPQS - Exercice 2022

RPQS – Prospectives et évolutions ANC

- Poursuite de l'actualisation du plan de Contrôles de bon fonctionnement :
 - Suite à la campagne 2021 à La Mothe et Exoudun,
 - Campagne de 500 CBF sur Celles sur Belle (06/2022 à 12/2022),
 - *A compter de 2023, nouveau marché confié à l'entreprise Génie de l'Eau pour contrôler 2 000 installations par an sur 3 ans.*
 - *La mise à niveau se poursuivra au-delà afin d'atteindre le rythme optimum d'un contrôle sur 8 ans*
- Numérisation des données administratives des dossiers ANC sur Yprésia :
 - Près de 14 500 dossiers
 - Recrutement d'un renfort ponctuel pendant 6 mois pour la numérisation des dossiers papier



objectif d'accessibilité des dossiers et de traçabilité, de fiabilisation des données techniques et pour la facturation des CBF.

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur P

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE

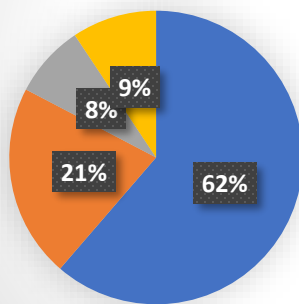
30. RPQS - Exercice 2022

Type de prestations réalisées	2019	2020	2021	2021
Nombre de nouveaux branchements (Dans le cadre du marché à bons de commandes)	21	33	32	31
Nombre de diagnostics – vente	154	217	248	273
Nombre de contre-visite pour mise en conformité	27	26	67	20

Dont 55% sur
AIGONDIGNE
et FRESSINES

73% de
conforme

Classification des non-conformités lors des contrôles vente en 2022



- Points d'eaux non raccordés
- Eaux pluviales dans eaux usées
- eaux usées dans eaux pluviales
- autres

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur P

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE



30. RPQS - Exercice 2022

RPQS – Bilan AC

	2020	2021	2022
Nombre d'abonnés domestiques	11 099	11 274	11 445
Total des volumes facturés aux abonnés (m ³)	976 366	1 001 343	987 123

Volumes traités :
1 099 273 m³



1 12 150 m³ d'eau traités non facturés :

- Arrivées d'Eaux Claires Parasites
- Utilisation de forages non déclarés

Cycle de l'eau

30. RPQS - Exercice 2022

RPQS – Bilan AC

- Intervention de Monsieur P

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

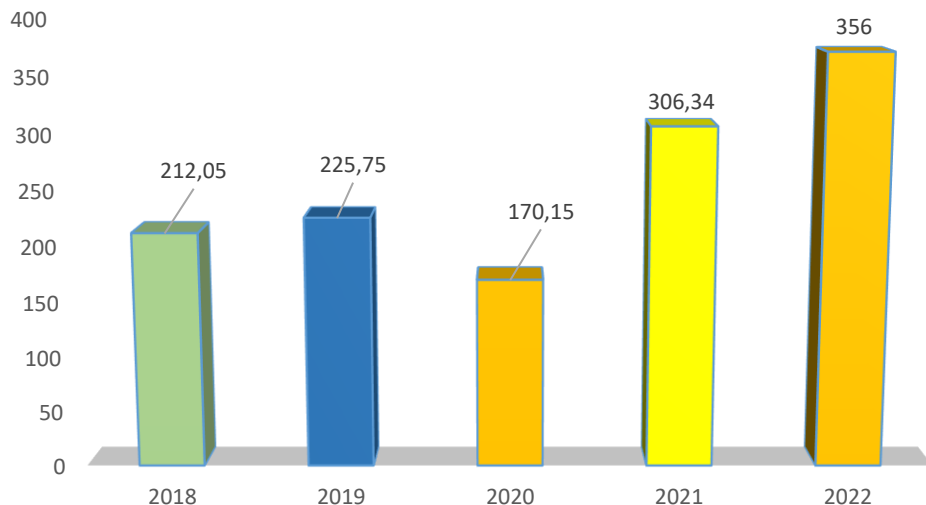
Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE



QUANTITÉ DE BOUE PRODUITE EN TMS



En 2022, ON NOTE UNE AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DE LA PRODUCTION DE BOUES SUR LA STEP DE MELLE.

La diminution de la chaux a permis plus d'extraction en volume et en poids également.

1^{ère} EXTRACTION SUR EXOUDUN

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur P

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE



Part fixe : 55 € HT
Part variable : 1,86 € HT/m³

30. RPQS - Exercice 2022

RPQS – Bilan financier AC

CA 2022	Dépenses €HT	Recettes €HT	Résultats de l'exercice €HT
Section de fonctionnement	3 450 178	3 539 358	89 180
Section d'investissement	2 001 938	2 084 058	82 120

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur P

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE



30. RPQS - Exercice 2022

RPQS – Bilan financier AC

Etat de la Dette

	2020	2021	2022
Etat de la dette au 31/12 (€)	5 830 659	6 840 268	6 354 982
Montant remboursé en capital (€)	529 841	515 230	485 285
Montant remboursé en intérêts (€)	187 618	172 877	159 442

DUREE EXTINCTION DETTE = 7.5 ANS

RPQS – Perspectives et évolutions AC

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE



- Grands travaux et investissements structurants :
 - Sauzé-Vaussais : réhabilitation de réseaux EU / EP et de la station d'épuration
 - Celles sur Belle : modernisation du pré-traitement et sécurisation des postes de relevage
- Mise à niveau de la télégestion et supervision des 37 stations d'épuration et 100 postes de relevage
 - Uniformisation des interfaces de télégestion
 - Mise à niveau des automates et actualisation des moyens de télétransmission des données
 - Programme sur 4 ans de fin 2022 à 2025
- Travaux de maintien et renouvellement :
 - Renouvellement du poste de relevage de Triou à Aigondigné
 - Renouvellement du réseau de collecte dans le cadre d'une opération immobilière à Melle (Rue du Theil, 410 ml + 12 branchements réhabilités)
- Pré-étude pour l'agrandissement des locaux de la direction

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe GAGLIN

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE



30. RPQS - Exercice 2022

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public service public d'assainissement de la communauté de communes Mellois en Poitou.

SOLIDARITES

31. Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage

Contexte

Fermeture de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Melle depuis juin 2021 à la suite des dégradations subies par cet équipement.

➡ Installation des gens du voyage sur des terrains publics ou privés de manière illégale.

Conséquence

Police spéciale des maires sur le stationnement des gens du voyage entravée par le fait que le concours de la force publique ne peut être obtenu en l'absence de conformité de notre territoire au schéma départemental.

31. Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage

Hausse des coût des travaux

Estimation revue à la hausse du fait :



Des dégradations successives

De la hausse du coût des prestations de travaux

Du coût des nouvelles normes applicables à ce type d'installations

Montant estimatif de l'opération incluant gardiennage, études et maîtrise d'œuvre :

- 453 060 € TTC dont part travaux à 367 200 € TTC

Montant annuel du marché de gestion et régie de l'aire :

- 57 000 € TTC

31. Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage

Plan de financement (coût total de l'opération de 2022 à 2024)

Dépenses		Recettes	
Etudes préalables	1 500	Etat - Plan de relance	51 223
Coût MOE et BET	29 400		
Coût BE structure	1 400		
CT - SPS	4 250		
Coût travaux (Phase DCE)	300 000	FCTVA	74 320
Gardiennage	35 000	Communauté de communes	327 517
Imprévus, révisions et publicité	6 000		
TOTAL HT	377 550		
TOTAL TTC	453 060		453 060

31. Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage

Crédits d'investissement :

Avant la présente DM:

Crédit AAGV : 170 000 €

Crédit terrains familiaux : 180 000 €

Après la présente DM (budget 2023) :

Crédit aire : 384 300 €

Période COVID

Aire provisoire

Coûts de fonctionnement de l'AAGV : (les recettes des emplacements et remboursements fluides ne sont pas connues de la DST)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses						
Charges de personnel	½ ETP = 21 000 €	½ ETP = 21 000 €	0 €	0 €	0 €	57 000,00 €
Charges courantes	17 502,68 €	20 047,55 €	32 292,59 €	53 001,54 €	38 151,36 € (27/09)	17 000 €
Recettes	16 333,22 € (CAF + location)	13 533,31 €	13 116,17 €	20 070,36 €	1 273,40 € (27/09)	14 000,00 € (CAF)
Coût net	22 169,46 €	27 514,24 €	19 176,42 €	32 931,18 €	36 877,96 €	60 000 €

Solidarités

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE



31. Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
21/21731/212/op. 12	- 104 300,00 €		
20/2031/520/op. 12	12 000,00 €		
23/2313/520/op. 12	92 300,00 €		
Total	- €	Total	- €

31. Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE CONNAISSANCE** du projet de réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage et de gestion en régie par un prestataire,
- **APPROUVER** la décision modificative n° 4 du budget principal correspondant à l'opération.

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE

Information - Rapport d'activité 2022 et gouvernance

	Nombre moyen d'absents (ayant donné ou non un pouvoir)	Nombre moyen de pouvoirs
Conseils 2022	24	10
Conseils 2023	33	9
Bureaux 2022	9	3
Bureaux 2023	10	3

Un quorum difficilement atteint à 3 reprises depuis le début du mandat

Conseil : 1 séance

Bureau : 2 séances

Questions diverses

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE

Information - Rapport d'activité 2022 et gouvernance

	Conseils 2022 (8 séances)	Bureaux 2022 (10 séances)
Nombre de délibérations	235	99
Nombre moyen de délibérations par séance	30	10
Durée moyenne des séances	3h45	1h30

Questions diverses

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE

Compte-rendu des délibérations du bureau et des décisions du président dans le cadre de l'article L. 5211-10 du CGCT

Questions diverses

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE

Information sur les points à l'ordre du jour de la Conférence des Maires du 21/09/2023

- Présentation de la commune de Caunay,
- Mutualisation de la DSI,
- Mise à disposition du service Archives,
- Présentation des intervenants en santé et prévention du Pôle Solidarités,
- Expérimentation « France Services » - Ville de Melle,
- Questions diverses.

Questions diverses

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE

Agenda des réunions

- Jeudi 12 octobre 2023 – Conférence des maires – Salle des fêtes de Bouin à Valdelaume
- Jeudi 19 octobre 2023 – Bureau communautaire – Salle de la Béronne, Les Arcades à Melle
- Jeudi 9 novembre 2023 – Conférence des maires – Salle des fêtes à Sauzé-Vaussais
- Jeudi 16 novembre 2023 – Conseil communautaire – Salle des fêtes à Lezay

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 079-200069755-20231116-C16_11_2023_02-DE



Merci pour votre attention

*2 place de Strasbourg
79500 MELLE*

T 05 49 290 290

accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

